

Baccalauréat professionnel TMSEC

Objectifs de formation

Le technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques est un professionnel chargé de la maintenance préventive (systématique, conditionnelle, prédictive ...) et corrective (diagnostic, dépannage ...) des installations énergétiques et climatiques.

Il intervient sur des installations sanitaires, thermiques et de climatisation. Ces installations sont de toutes tailles et de tous types :

- appareils de climatisation (individuel ou collectif),
- appareils sanitaires,
- chaudières,
- Réseaux de chaleur,
- énergies renouvelables, ...

Secteurs d'activité

Ce secteur d'activité emploie environ 50 000 personnes réparties dans des entreprises de dimensions diverses (artisanale, locale, nationale, internationale).

Ces entreprises interviennent auprès du secteur privé (individuel, résidentiel, tertiaire et industriel) et du secteur public (administration, collectivités, hôpitaux, musées, piscines...).



Poursuite d'études

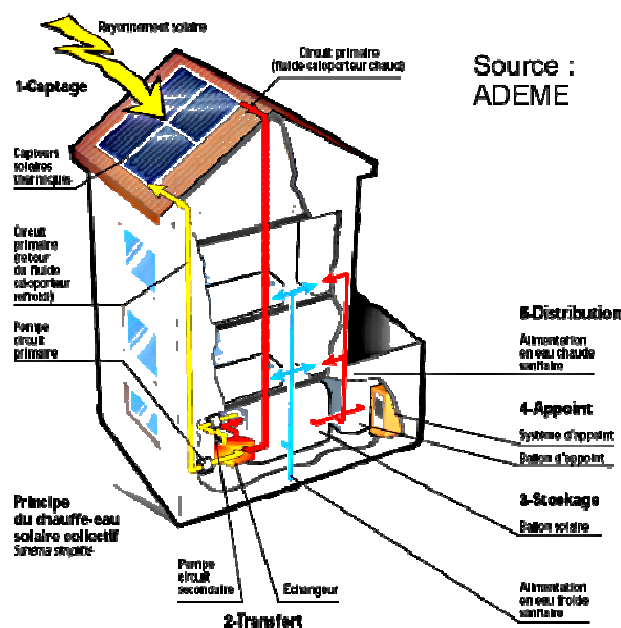
DUT Production
BTS Fluides Energies Environnements



265 Chemin de la Charrette 73200 ALBERTVILLE

WWW.ac-grenoble.fr/lycee/albertville.grandarc

04 79 37 17 02 Fax: 04 79 37 86 07



Formation

Une formation en trois ans après une 3ème générale ou prépa-pro

Enseignement Professionnel = 15 h
Enseignement Général = 16,5 h

Les formations en entreprises :
22 semaines sur les trois ans.

Le rôle du technicien

Les principales activités du technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques sont les suivantes :

- Assurer la maintenance corrective et préventive des installations,
- Diagnostiquer et réaliser le dépannage,
- Réaliser le réglage, la mise au point des installations, leur mise en service,
- Rédiger les comptes-rendus d'intervention,
- Assurer la conduite des installations et optimiser leur fonctionnement,
- Veiller à la sécurité des personnes et des biens et signaler les éventuelles non-conformités.



Ce technicien peut travailler à des missions de dépannage, de mise au point, de mise en service ; En secteur diffus, il se voit confier un ensemble de clients chez qui il effectue les visites techniques aux fréquences contractuellement prévues. Il organise ses visites dans le cadre défini par son responsable. Le technicien dispose des moyens nécessaires à son autonomie : véhicule, communication, intervention, ... En poste fixe, il intervient sur une installation d'une taille ou d'une importance requérant du personnel permanent d'entretien et de conduite : réseau de chaleur, grand bâtiment tertiaire, centrale de production d'énergie d'un site industriel, etc. Il travaille alors en équipe sous l'autorité du responsable de site.



Les types d'entreprises

Le technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques est susceptible d'être employé par des entreprises de nature et de taille différentes :

- Entreprises ayant un service maintenance, dépannage ou S.A.V.
- Entreprises spécialisées en exploitation et maintenance,
- Constructeurs d'équipements énergétiques et climatiques,
- Entreprises ayant leur propre service de maintenance...

Les conditions de travail

Les horaires peuvent être irréguliers (urgences, astreintes) en raison du mode et de la nature des interventions. Suivant les attentes du client, le travail de nuit peut être mis en place dans l'entreprise.

Le technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques est confronté à des équipements caractérisés par de fortes évolutions technologiques et d'une large diversité. Il doit être capable de s'adapter, de faire preuve d'autonomie et de se former en permanence.

Les perspectives de carrière

En fonction de ses compétences, de l'expérience acquise, de ses centres d'intérêts et de la formation continue suivie, le technicien de maintenance peut évoluer soit dans le secteur diffus soit en poste fixe. Il peut progresser vers la coordination d'une équipe, puis vers la fonction de responsable d'exploitation. Il peut également reprendre ou créer une entreprise.

